

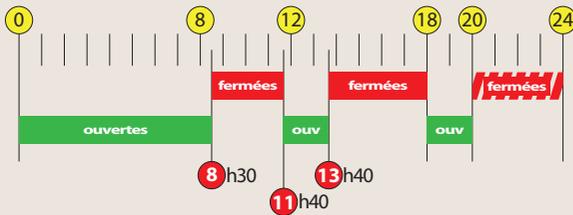
Vous habitez à proximité du champ de tir du centre DGA Techniques terrestres de Bourges. Cet espace est dédié à l'évaluation de systèmes d'armes et munitions ; il accueille donc une importante activité pyrotechnique. Pour des raisons de sécurité, l'accès y est réglementé et la circulation fait l'objet de restrictions et d'une surveillance 24h/24.

Quelles sont les règles de circulation ?

La circulation n'est autorisée que sur les routes transversales du polygone et sous réserve que les barrières soient levées.

Il est **interdit de s'y arrêter, de stationner ou de réaliser des prises de vues**. Les autres routes sont interdites à la circulation et comportent un panneau "sens interdit".

Les routes peuvent être fermées lors des créneaux horaires en rouge :



À l'entrée des routes fermées, des panneaux indiquent la distance des routes ouvertes les plus proches.

Passage d'urgence

Sur autorisation expresse de DGA TT :

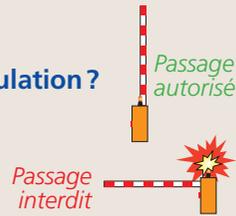
- professionnels de santé (médecins, ambulanciers, infirmières, vétérinaires...),
- organismes de secours et d'assistance à la population (pompiers, SAMU...),
- gendarmes, policiers et prêtres dans l'exercice de leurs fonctions.

Que faire si...

...je trouve un objet sur la route ?
Je ne touche à rien et j'appelle le 02 48 27 48 00 pour le signaler au service de surveillance.

...je tombe en panne sur une des routes du champ de tir ?

Alerter sans délai DGA TT au 02 48 27 48 00. Si je n'ai pas de téléphone portable, j'utilise la borne d'appel la plus proche (à chaque intersection de routes).

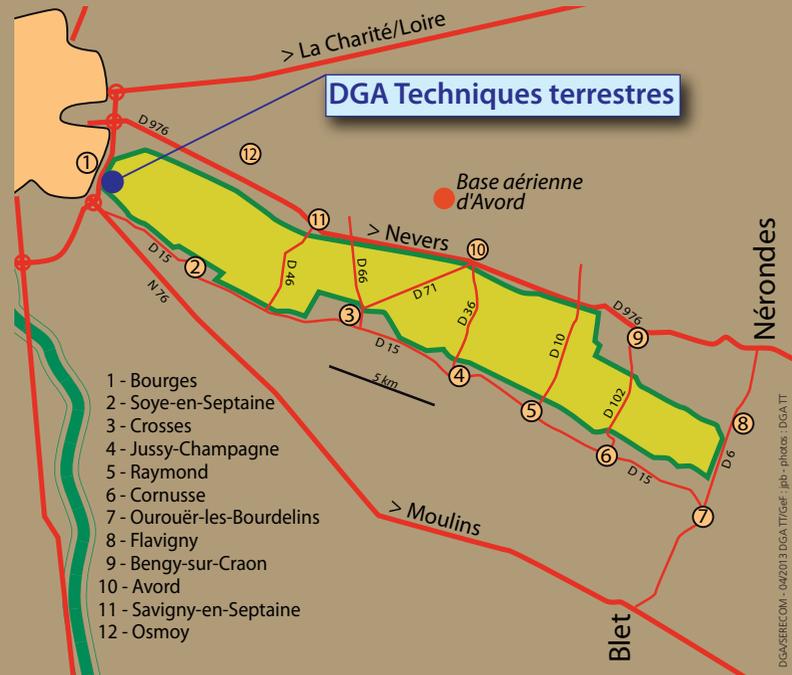


Infos ouvertures / fermetures

- pour le jour considéré : journal **Le Berry Républicain** de la veille
- pour les 2 jours à venir : **répondeur téléphonique** au 02 48 27 44 40
- pour les 3 jours à venir : site du Conseil Général du Cher  <http://www.inforoute18.fr> (logo )

Le champ de tir est un terrain militaire dont l'accès est réglementé, la violation de cet espace est sanctionnée par la loi (article R 644.1 du code pénal).

Les mesures de restrictions d'accès comme le respect du code de la route font l'objet d'une surveillance assurée par la Brigade de Gendarmerie de l'Armement et les gardes assermentés du champ de tir.



- Bourges
- Soye-en-Septaine
- Crosses
- Jussy-Champagne
- Raymond
- Cornusse
- Ourouër-les-Bourdelins
- Flavigny
- Bengy-sur-Craon
- Avord
- Savigny-en-Septaine
- Osmoy



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT
 DGA Techniques terrestres
 Rocade Est, échangeur de Guerry - 18021 BOURGES CEDEX
camille.formagne@dga.defense.gouv.fr
 Tél. 02 48 27 44 09 — 06 08 97 51 21



La maîtrise des risques sur le site de **DGA Techniques terrestres de Bourges**



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

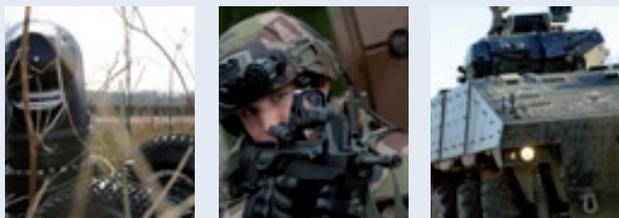
La DGA, partenaire des armées pour construire la défense de demain.

La DGA, Direction Générale de l'Armement, dépend du ministère de la Défense. Elle a pour mission de préparer le futur des systèmes de Défense, d'équiper les forces armées et de promouvoir les exportations. La DGA compte 9 centres techniques dans toute la France.

Chacun des centres de la DGA a un domaine d'expertise particulier. Celui de DGA Techniques terrestres (sites de Bourges et Angers) concerne principalement l'expertise et les essais liés à l'acquisition de systèmes d'armes terrestres pour l'armée de Terre et la fonction feu pour les trois Armées.

Environ 850 personnes travaillent sur le site de Bourges. Sur ce site sont rassemblés l'ensemble de l'expertise et des moyens de simulation ainsi que les moyens nécessaires aux essais d'armes, de munitions, et matériaux énergétiques (explosifs par exemple) et des moyens de protection. L'antenne d'Angers dispose de pistes de roulage et de chambres climatiques.

DGA Techniques terrestres intervient dans des domaines très variés notamment armes, véhicules blindés, artillerie, mini drones ou encore robotique. Il est le centre de référence national et le partenaire européen majeur pour l'expertise, la simulation et les essais dans le domaine terrestre.



- Un site dit "Zéro Nord" constitué d'une enceinte clôturée de 200ha dont 10% de surface couverte
- Un polygone terrestre de 10000 ha sur lequel sont réalisées environ 4500 séances d'essais par an
- Le voisinage de 12 communes

Santé-sécurité au travail et protection de l'environnement sont des engagements fondamentaux de DGA Techniques terrestres.

Le site DGA Techniques terrestres de Bourges s'est volontairement impliqué dans une démarche de management de la sécurité sur la base du référentiel **OHSAS 18001**. Certifié en 2008, cette démarche fait suite à la certification obtenue en 2004 pour la protection de l'environnement selon la norme **ISO 14001**.



Ces certifications homologuent les méthodes de travail et mesurent l'efficacité du centre pour :

- respecter et faire respecter les obligations réglementaires applicables aux installations et activités du site,
- améliorer de façon permanente la santé-sécurité des personnels et des intervenants ainsi que la maîtrise des impacts environnementaux des activités du site,
- sensibiliser nos personnels, nos sous-traitants et les entités hébergées aux risques professionnels et environnementaux,
- prévenir tous les risques de pollution environnementale et les accidents liés à l'activité.

- Une convention avec l'Office National des Forêts pour la préservation du domaine forestier (1400 ha)
- 4000 ha de terres agricoles amodiées dont une partie à l'INRA
- Une faune et une flore très riches
- Une bonne qualité de l'air

Pour la santé-sécurité au travail, l'effort porte plus spécifiquement sur le contrôle des risques :

- d'incendie et d'explosion,
- liés aux postes de travail,
- d'émissions dues aux produits chimiques,
- liés aux circulations internes et externes de véhicules.

Des actions en faveur de la surveillance et de la protection de l'environnement sont menées sur le site :

- collecte, tri et valorisation des déchets,
- dépollution du champ de tir,
- maîtrise de la consommation d'eau et des rejets d'effluents (climatisation en circuit fermé, détection des fuites),
- diminution des rejets gazeux (chaufferie centrale au gaz, système d'essais d'incendie),
- surveillance du site (étude d'impact, prélèvements et analyses périodiques),
- protection de la nature (reboisement du polygone, suivi de la biodiversité),
- maîtrise de la consommation d'énergie,
- bilan carbone.